

Les Jeunes MR en appellent aux pouvoirs publics afin de conscientiser et sensibiliser entreprises et travailleurs à la nécessité de renouveler souvent, sinon en permanence, leurs qualifications pour conserver leur employabilité.

La quatrième révolution industrielle n'a pas encore eu d'effets dévastateurs sur le marché de l'emploi. La plupart des employeurs, à travers la Belgique et l'UE, ont dû faire un choix entre un ordinateur et une personne. L'énorme majorité d'entre eux a choisi un travailleur. Mais ce constat pourrait changer dans les années à venir.

L'émergence de l'intelligence artificielle (IA) est certainement le développement le plus important de la dernière révolution industrielle. Lorsqu'on aborde le sujet de l'IA, c'est instinctivement les robots, ceux qui réalisent des besognes physiques, qui nous viennent en tête. Pourtant les IAs capables de réaliser des tâches cognitives occupent déjà, parfois sans le savoir, une part importante de notre quotidien et seront, sans doute, bien plus importantes à l'avenir.

Les changements que provoquera le développement des IAs seront très disruptifs et auront des implications dans différents secteurs et à différents niveaux de ces mêmes secteurs.

Prenons l'exemple de la voiture autonome afin d'illustrer ce propos et citons, entre autres, quelques conséquences de son utilisation à grande échelle : la modification du comportement des usagers de la route, l'effet négatif sur le marché de l'automobile (et en particulier sur les ventes de voitures qui devraient irrémédiablement chuter), ou encore sur la notion de possession d'une voiture.

Un autre enjeu lié à l'intelligence artificielle est sans conteste son effet sur le marché de l'emploi, souvent résumé par la notion de « destruction créatrice », associée à *Schumpeter*. Ce processus pourrait se résumer de la manière suivante : « [...] qui voit se produire de façon simultanée la disparition de secteurs d'activité économique conjointement à la création de nouvelles activités économiques ». Si ce cycle économique n'est pas nouveau, c'est la vitesse à laquelle il se produit avec les technologies du numérique qui pose question.

Quantité de nouvelles applications et de logiciels vont remplacer quantité de tâches et de métiers, en particulier des tâches routinières, aussi bien physiques que cognitives. Ces tâches routinières sont très variées : cela va du pharmacien au magasinier en passant par le pilote d'avion. La société de consultance *McKinsey* considère qu'environ 40% des métiers

Les Jeunes MR en appellent aux pouvoirs publics afin de conscientiser et sensibiliser entreprises et travailleurs à la nécessité de renouveler souvent, sinon en permanence, leurs qualifications pour conserver leur employabilité.

actuels sont menacés dans un futur proche.

À cette mauvaise nouvelle doit répondre un nécessaire besoin d'évoluer car les métiers de demain seront justement les métiers qui toucheront de près ou de loin au numérique ou à ces applications. Une étude datant de 2017 et réalisée par Dell estime que 85% des métiers de demain n'existent pas encore aujourd'hui. Ce chiffre est plutôt porteur d'espoir mais souligne surtout le besoin de repenser la formation et l'éducation. Nos enfants devront être capables d'exécuter des tâches qui demanderont de plus en plus une réflexion en grande partie abstraite. Il faudra se concentrer sur ce que nous pourrons toujours mieux faire que les machines et être capables de les programmer et de les utiliser de manière optimale.

Dans les années 50, on considérait que l'on pouvait baser une carrière entière sur des compétences acquises au cours d'un cursus de cinq années. On considère aujourd'hui que ce ratio a fortement diminué et que ces mêmes compétences restent valables pour une durée d'environ 10 ans. Chaque individu doit percevoir ce besoin de renouvellement individuel qui, plus qu'un atout, risque très certainement de s'établir comme une nécessité. Nous devons prendre conscience qu'il nous faut conserver notre « employabilité » tout au long de la vie professionnelle, et cela, que l'on soit employé, salarié ou indépendant.